

Bulletin Communal Février 2021

Le mot du Maire :

Aureilhanaises, Aureilhanais,

Nous n'avons pu, comme le veut la tradition, vous réunir pour la cérémonie des vœux, aussi, en ces premiers jours de cette nouvelle année 2021, je viens vers vous ainsi que l'équipe municipale, afin de vous présenter nos meilleurs vœux ainsi qu'à vos familles.

Que cette nouvelle année vous permette de concrétiser vos souhaits, qu'elle vous apporte la santé, qui est une chose primordiale, mais surtout qu'elle ouvre de nouvelles perspectives à toutes et tous.

Nous venons de passer une année 2020 difficile du fait de la pandémie COVID 19. Elle restera quoiqu'il arrive gravée dans la mémoire collective pour longtemps.

Cette dernière a semé le trouble dans tous les domaines, que ce soit celui de la santé, de l'économie, du lien social et intergénérationnel, des certitudes que nous pensions bien établies. Ceci nous amène surtout, en cette année 2021 et pour les années à venir, à réfléchir sur tous ces fonctionnements qu'effectivement nous pensions immuables.

Bon nombre de nos initiatives, de vos activités associatives, sportives, culturelles ont été stoppées. Bon nombre de rencontres, de moments festifs et conviviaux ont dû être annulés. Tout ce qui contribue à créer du lien social.

Courage à nos associations privées d'activités. Gardez toute votre motivation et l'envie de proposer de belles animations lors de jours meilleurs ; soyez persuadés que vous serez accompagnés et soutenus.

En janvier 2021, nous sommes encore actuellement dans les mêmes dispositions sanitaires que celles prises par notre gouvernement en octobre 2020. Nous allons continuer à promouvoir tout ce qui concerne les liens de proximité, en matière de travaux communaux, et quand cela sera possible, en matière de lien social et intergénérationnel.

« L'avenir est une porte, le passé en est la clé. »

Victor HUGO

Prenez soin de vous

Cordialement

Le Maire,
Jean Richard SAINT-JOURS

Infos Mairie

Nouveaux horaires d'ouverture :

- Du lundi au jeudi :
9h - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi :
9h - 12h / 13h30 - 16h00
- Fermé le mercredi après-midi

Permanence des Élus :

Tous les samedis de 10h à 12h.

Conseil Municipal :

Les comptes-rendus complets sont en ligne sur le site internet de la mairie : www.aureilhan40.fr

Site Internet :

Vous pouvez suivre l'actualité de la commune, contacter la mairie, consulter les disponibilités et faire une demande de réservation de salle, etc sur le site internet de la commune : www.aureilhan40.fr

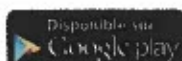
Panneau Pocket :

Téléchargez gratuitement ce **nouvel outil d'information** pour recevoir les actualités de votre commune !



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »



PAY Fip



Avec Pay FIP votre collectivité se dote d'un moyen de paiement en ligne pour le ramassage des déchets verts, la cantine (SIVU), ... <https://www.aureilhan40.fr/Vie-pratique/Paiement-en-ligne>

Contacts Mairie

Service accueil :

05.58.09.03.39 / contact@aureilhan40.fr

Service technique (location salles communales) :

05.58.09.91.49 / technique@aureilhan40.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, Mardi, Jeudi : 9h-12h / 13h30-17h

Mercredi 9h-12h / fermée l'après-midi

Vendredi : 9h-12h / 13h30-16h00

ISSN : 2680-7793

Vie Communale

Les délégations des élus

Madame Elodie Dupau a décidé de quitter le Conseil Municipal d'Aureilhan, suite à son emménagement dans une autre commune, les délégations ont alors été redistribuées entre les élus.

Ces élus, chacun dans leur domaine, sont joignables pour répondre à vos attentes. N'hésitez pas à prendre rendez-vous en Mairie.



LE MAIRE
Jean Richard SAINT-JOURS

LES ADJOINTS



Bernard VICHERY
1^{er} Adjoint en charge
de l'Urbanisme et des
Travaux



Béatrice CAULE
2^{ème} Adjointe en charge
de la Solidarité, de la
communication et de
l'Enfance-Jeunesse



Claude DECHANET
3^{ème} Adjoint en
charge des Finances
et des Ressources
Humaines

LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



Louis-François MUSCAT
Délégué aux Travaux



Richard MAZABRAUD
Délégué à la Sécurité



Marie-Hélène LARROUX
Déléguée aux Affaires
Sociales



Jérôme CLAVÉ
Délégué aux Affaires Scolaires
Vice-Président du SIVU



Jérémy ROUSSELOT
Délégué à l'Animation
et aux Associations

Dans le prochain Aureilhanais, la composition des 11 commissions communales vous seront présentées avec l'ensemble des conseillers municipaux.

Lecture

Une « Armoire à livres » est installée derrière la Mairie. Il s'agit d'une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans l'armoire à livres, vous lui donnez une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

Pour le bon fonctionnement de l'armoire, n'oubliez pas de ramener vos livres et ne les gardez pas trop longtemps.

Si vous souhaitez déposer des livres, merci de les apporter en Mairie, des bénévoles gèrent et répertorient les nouvelles arrivées.

Sentier Pédestre

Le tour de l'étang d'Aureilhan de 13.5km est ouvert. Avant tout départ, se renseigner de l'accessibilité du parcours auprès de l'Office intercommunal du Tourisme au 05 58 09 11 20 - 38, avenue Maurice Martin - 40200 MIMIZAN

COVID 19 - Mesures de soutien aux entreprises

La communauté de Communes de Mimizan met à jour régulièrement son site internet Vous y trouverez l'ensemble des informations : Service développement économique 05 47 81 70 10

<https://www.cc-mimizan.fr/fr/economie/covid19-mesures-de-soutien-aux-entreprises.html>

Un nouvel équipement pour la salle Loélia

Un des investissements de l'année 2020 a été l'installation dans la salle des fêtes « Loélia » d'un équipement composé d'un écran et d'un système de vidéo projection.

Avec cet aménagement, nous souhaitons donner un nouveau souffle au dynamisme culturel d'Aureilhan et nous espérons pouvoir faire aboutir tous nos projets en 2021 : la projection de film de loisirs à destination de publics différents tel que les enfants pendant les vacances scolaires, ou les seniors lors de manifestations proposées par le Centre Communal d'Action Sociale, mais également la retransmission de manifestations sportives de niveau national ou international.

Cet équipement de vidéo projection a été subventionné par le Département dans le cadre de l'aide au premier équipement culturel et par l'état au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), ce qui représente environ 50% du montant.

Radars Pédagogique

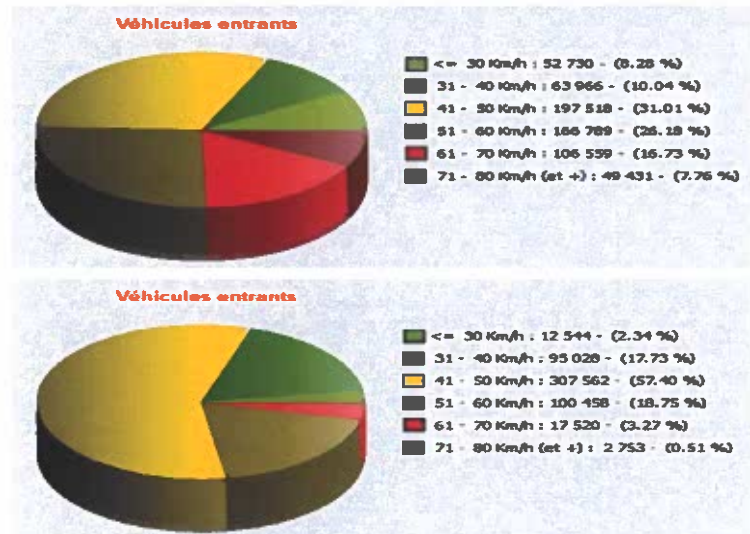
La commune s'est dotée en juin 2019 de deux radars pédagogiques sur la route départementale dans un but préventif, afin d'inciter les automobilistes à ralentir.

Ces deux radars enregistrent les vitesses des véhicules et établissent des statistiques, dans les deux sens de circulation.

Les graphiques ci-dessous représentent le nombre de véhicules, et leurs vitesses, qui ont traversé Aureilhan entre le 6 mai et le 10 novembre 2020 : soit plus de 600 000 véhicules dans le sens Mimizan – Aureilhan.

Statistiques :

Sens Mimizan vers Aureilhan // Sens Saint-Paul-en-born vers Aureilhan



Enseignement scolaire

La Mairie a l'obligation de recenser tous les enfants soumis à l'obligation scolaire résidant de la commune. Pour 2021, tous les enfants nés en 2018.

L'instruction est obligatoire dès l'âge de 3 ans (article L 131-1 du Code de l'Education modifié par l'article 11 de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019), qu'elle soit assurée dans un établissement d'enseignement ou par l'instruction dans les familles.

Inscription scolaire, il faut :

1. Se présenter à la mairie de son lieu d'habitation avec les documents suivants : • le livret de famille • un justificatif de domicile
2. Contacter l'école pour prendre rendez-vous :
 - École de St Paul-en-Born 05.58.07.43.50
 - École d'Aureilhan 05.58.82.47.13
3. Prendre contact avec le SIVU RPI AUREILHAN/SAINT-PAUL-EN-BORN au 05.58.09.91.49

Concours des Jardins Fleuris et Illumination

Un invité « le covid » aura modifié jusqu'aux annonces des gagnants. N'ayant pas les vœux pour remettre les prix aux heureux élus. Ils recevront leurs récompenses par courrier. **Un petit rappel pour 2021, les inscriptions sont lancées pour les jardins fleuris.**

Distribution des colis aux Aînés



La crise sanitaire de la Covid-19 a perturbé toutes les manifestations, qu'elles soient publiques ou privées.

Dans ce contexte de pandémie et du fait des consignes sanitaires, les membres du Centre Communal d'Action Sociale ont été contraints d'annuler exceptionnellement le repas des aînés 2021.

En remplacement de ce moment convivial et incontournable de la vie de notre commune, les membres du C.C.A.S., avec le soutien de la municipalité, ont proposé d'offrir un colis de Noël à toutes les personnes de 70 ans et plus. La distribution a eu lieu à la salle Loélia entre le 10 et le 12 décembre dans le strict respect des mesures sanitaires en vigueur.

Un grand merci à toute l'équipe du CCAS pour son investissement.

Registre des personnes vulnérables

Un registre nominatif des personnes vulnérables a été mis en place par la commune, sous la responsabilité de Monsieur le Maire, dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence en cas de risques exceptionnels (canicule, grand froid,...) et élargi aux crises sanitaires, conformément au décret n°2004-926 du 1er septembre 2004.

Afin d'assurer la mise à jour de ce registre, réservé aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail, aux personnes handicapées, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à vous faire connaître en mairie.

Recrutement saisonnier

La Commune recherche deux jeunes aureilhanais, titulaire du permis B, pour les postes d'agent d'entretien de la voirie durant la saison estivale 2021.

Vaccin Covid-19

Suite à la campagne de vaccination organisée à Mimizan pour les + de 75 ans, une permanence est assurée en Mairie d'Aureilhan pour vous aider à prendre RDV sur la plateforme MAIIA, dès qu'elle sera de nouveau disponible.

Vivre Ensemble

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30

Samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanches et jours fériés : de 10h à 12h - interdits l'après-midi

RAPPEL :

- le stationnement des véhicules en bordure de route est interdit.

Le Relais : collecte de vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison.



La collecte de vos dons est maintenue dans les bornes réparties sur l'ensemble des communes. Point de tri à côté des ateliers municipaux d'Aureilhan.

INFO SIVOM

La distribution de sacs poubelles du SIVOM 2021 sera réalisée au moment de la réception de vos factures. Une distribution sera organisée aux ateliers municipaux dont la date vous sera communiquée ultérieurement par affichage et sur panneaupocket.

Nous proposons aux personnes de résidences secondaires qui n'ont pas pu se déplacer de les récupérer pendant les permanences des élus, le samedi de 10h à 12h.

Les permanences de l'Écomobile sont de retour :

- 6 février 2021 - 6 mars 2021 - 3 avril 2021 - 3 juillet 2021.

Collecte des encombrants :

Un nouveau service gratuit pour la commune d'Aureilhan.

• POUR QUELS DÉCHETS ?

Pour les déchets ENCOMBRANTS ne rentrant pas dans un coffre de voiture (mobilier, gros électroménager, matelas, lit...). Maximum 4 encombrants de moins de 2m linéaires et de moins de 2m³ par enlèvement.

ATTENTION !

La collecte des encombrants n'accepte pas les déchets des professionnels.

• COMMENT ?

Sur inscription au 05.58.78.50.93

Les déchets seront retirés devant votre domicile en bordure de voie publique. Le jour d'enlèvement vous sera précisé lors de votre inscription.

Dépôts sauvages en forêt

Notre forêt est belle et c'est avec plaisir que nous aimons nous y promener. Sur la commune elle est majoritairement composée de propriétés privées et accessible par tous les promeneurs. Nous avons de plus en plus à déplorer de dépôts sauvages. Respectons-la si nous voulons pouvoir en profiter encore longtemps.

Il est dommage qu'elle soit défigurée par certains professionnels du bâtiment avec des restes de chantier, des entreprises d'entretien de jardins, mais aussi par quelques personnes sans scrupule qui n'ont pas le courage d'aller jusqu'à la déchetterie. Même le fait de déverser des déchets verts (gazon ou divers petits branchages) dans la forêt parfois à proximité de chez soi est formellement interdit par la loi (passible d'une amende de 1 500€ à 15 000€ et l'immobilisation du véhicule). Pour information, un artisan qui a déversé des déchets de chantier sur la commune d'Aureilhan est passé devant le tribunal en 2020.

Monsieur le Maire et moi-même n'auront aucune compassion et aucune hésitation à faire verbaliser les contrevenants.

La commune a mis en place un service du 1er octobre au 30 juin, sur inscription en mairie, de ramassage de déchets verts pour les particuliers les 1er et 3ème mardis du mois, vous avez également la possibilité de réserver la remorque du tracteur d'un volume de + de 5m³ mis à disposition à votre domicile du vendredi au lundi (tous les vendredis).

Un petit rappel sur le dépôt dans les conteneurs verts à ordures ménagères. Il faut y déposer tous les déchets ménagers, autres que les emballages, ou qui ne disposent d'aucun autre système de collecte spécifique. Je compte sur votre civisme pour respecter les règles de tri. Les déchetteries sont gratuites pour les particuliers.

Tous ensemble, nous pouvons créer un environnement plus propre et durable.

Le responsable de l'environnement, Bernard VICHERY

Prévention sécurité sur les chèques bancaires

En 2019, les fraudes sur les chèques bancaires ont dépassé celles des autres moyens de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement) alors qu'ils sont de moins en moins utilisés.

L'utilisation de chèquiers perdus ou volés, par exemple dans les boîtes aux lettres ou les cambriolages, représente plus de la moitié des cas. Il faut savoir qu'un commerçant n'est pas obligé de vérifier l'identité du porteur du chèque.

Plus le propriétaire tarde à faire opposition en cas de perte ou de vol, plus le fraudeur pourra utiliser le carnet.

Un autre grand cas de fraude concerne la falsification de chèques remplis. Le fraudeur peut gratter le nom du bénéficiaire ou la somme à encaisser. Il ne faut pas remplir les chèques avec des stylos à l'encre facilement effaçable et l'écriture doit être bien appuyée et lisible.

De même il faut laisser le moins d'espace possible entre les chiffres. 15€ ne doit pas pouvoir devenir 105€ et il faut tirer un trait après le dernier chiffre. Sur la ligne « somme en toutes lettres », le « huit euros » ne doit pas pouvoir se transformer en « huit cent euros ».

Le délégué à la sécurité, Richard MAZABRAUD

Détecteur de fumée : sécurité incendie dans l'habitation



Le détecteur avertisseur autonome de fumée (Daaf), appelé détecteur de fumée, est un appareil qui détecte les fumées et émet un signal sonore suffisamment fort pour réveiller une personne endormie, lui permettant ainsi de réagir. Il doit être installé dans tous les logements. L'occupant (le propriétaire ou le locataire) doit déclarer à son

assureur que le logement est équipé d'un daaf.

L'article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitation rend obligatoire son installation depuis le 8 mars 2015.

Lors de l'achat, il faut vérifier qu'il est bien conforme à la norme européenne EN 14604 (cela doit être inscrit sur le détecteur et sur son emballage).

Important : un signal spécifique différent indique la faiblesse des piles.

RAPPEL : en cas d'incendie appelez les sapeurs-pompiers en composant **le 18 ou le 112**

Le délégué à la sécurité, Richard MAZABRAUD

Vie Associative

Association pour la Qualité de Vie à Aureilhan (AQVA)



La rentrée de septembre 2020 aura été inhabituelle dans la mesure où nous n'avons, malheureusement, pas pu reconduire les activités sportives des enfants, pandémie oblige.

Toutefois, la marche a repris, en respectant les distanciations requises. La journée à la réserve ornithologique du Teich du 7 octobre dernier s'est très bien passée avec quelques modifications : le pique-nique a été remplacé par un déjeuner au restaurant à cause de la météo incertaine et la sortie nautique à bord d'un grand canoé a été annulée, le niveau de l'eau étant trop élevé.



Celle-ci a été remplacée par une promenade bien agréable sur le port de Gujan-Mestras.

Avec l'aide du SAPAL (Service d'Animation, de Prévention et d'Accompagnement des Landes) : nous avons organisé le 6 octobre, deux Ateliers « code de la route » avec l'Automobile Club qui permettent de réactualiser les connaissances du code de la route. En deux demi-journées par groupes de 8 personnes.

À partir du 30 octobre 2020, lors du 2ème re-confinement, d'autres formations ont été repoussées à des dates non connues à ce jour :

- une journée au programme identique « code de la route »,
- un atelier « notre cerveau et la route »,
- des formations en informatique sur 8 séances groupées sur un même mois en 2021, assurées par un animateur du SAPAL. Un groupe aura cours tous les matins, l'autre groupe, tous les après-midis.

Il est à noter que toutes ces formations sont gratuites pour les adhérents AQVA. Si vous êtes intéressé(e), veuillez contacter Elisabeth DELCEY au 06 07 40 59 19.

Nous avons dû arrêter la marche, à nouveau.

En espérant des jours meilleurs, à l'aube de cette année 2021, nous vous souhaitons à toutes et à tous 1 année de bonheur et 52 semaines de bonne santé !

Cordialement, Kattina Doulas, La communication AQVA

Amicale Des Écoles de St Paul et Aureilhan



Mesdames et messieurs,
Nous tenions particulièrement à vous remercier pour votre participation lors de la vente de chocolats au profit des écoles. Un joli bénéfice a pu se faire, ce qui nous permet de rattraper une partie des sommes non récoltées à cause des manifestations annulées.

Juste avant les vacances, le père Noël a pu faire le tour des classes de l'école de St Paul. Il a ainsi pu gâter les élèves en leur offrant à chacun un livre ainsi que des gourmandises. Pour Aureilhan, il a voulu jouer la carte de la surprise et avait déposé les cadeaux dans la nuit de jeudi à vendredi. Les enfants étaient ravis !

Nos prochaines dates sont pour le moment maintenues, nous aviserons en fonction des règles sanitaires au moment venu. Si jamais elles venaient à être annulées nous avons encore beaucoup d'idées qui ne demandent qu'à voir le jour. Ateliers culinaires, chasses aux trésors, sensibilisation aux gestes écologiques, etc. Nous gardons espoir et serons présents autant que possible pour cette nouvelle année.

Toute l'équipe de l'ADE vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2021, qu'elle nous ramène à une vie normale avec toute la joie de vivre qui caractérise notre belle région.
L'Amicale Des Écoles.

Comité des Fêtes



Bonjour à toutes et tous !

Compte-tenu de la situation sanitaire actuelle, le comité des fêtes d'Aureilhan a pris la décision d'annuler notre rendez-vous habituel de début d'année, à savoir la poule au pot et de reporter son assemblée générale.

Nous sommes toujours actifs pour animer notre village ! Amis festayres, nous vous invitons à nous rejoindre lors des fêtes d'Aureilhan qui se dérouleront le premier week-end d'Août.

En attendant, ce grand moment qui nous permettra de vous retrouver, Nous vous souhaitons à toutes et à tous,

Bonne et Heureuse Année 2021

La Présidente du Comité des Fêtes,

L'aureilh'en Danse Club

Depuis le 17 mars a dû remiser ses chaussures de danse, vu qu'il est impossible de danser à 1 mètre d'intervalle, la saison est bien finie pour le club. Le bureau étudie la meilleure façon de dédommager ses adhérents et les tiendra informés par mail. Il lui faut aussi envisager la saison prochaine, en espérant que les directives ne seront pas trop contraignantes. Rendez-vous au mois de septembre, bonnes vacances, prenez soin de vous.

La présidente Michèle Birochau,

Association Des Aureilhanais pour la Restauration de l'Église



Pour ceux d'entre vous peut-être encore non informés, sachez que durant la première quinzaine du mois de septembre, notre église a fait l'objet de visite(s) désagréable(s) que nous qualifions plutôt de **vandalisme** !

Une croix et deux stations du Chemin de Croix ont été dérobées, tandis qu'une seconde croix a été jetée derrière les bancs. Il s'agit des stations 12 et 14, situées sur le mur droit de la nef. Une plainte a été déposée auprès de la gendarmerie de Mimizan, et l'enquête suit son cours.

Autre qu'une valeur culturelle et « sentimentale » pour tous les paroissiens qui les ont toujours connus et vus dans notre église, ces objets de culte n'ont aucune valeur marchande. En revanche, il sera impossible de retrouver ces deux mêmes stations dans le commerce. Un petit espoir nous est offert par une amie aureilhanaise, sculpteur et peintre à ses heures, qui se propose d'essayer de les reproduire. Un immense merci à elle.

En l'état des choses, **c'est avec tristesse que la décision avait été prise de fermer l'église au public**. Nous avons apposé une pancarte sur la porte pour vous en informer... celle-ci a été dérobée également ! À ce jour, nous avons le plaisir de vous annoncer sa réouverture. Une information plus souriante : les travaux de la porte entre le porche et la nef sont en cours. Le cadre en bois de chêne sur lequel sera fixée la porte vitrée est posé. La porte est en commande. Mais avec cette nouvelle période de confinement, nous ne savons dire quand ces travaux seront achevés.

Toutes et tous, prenez bien soin de vous.

PS : Historique de l'église sur le site :

<https://sites.google.com/site/adareasso/>

Le Président Bernard BOYAU

Festi Soleil



Nicolas est passionné de musique. Il est auteur, compositeur et interprète. Les instruments n'ont pas de secret pour lui...

Depuis 2 ans, il a installé son studio, chez lui à Aureilhan, où il donne des cours de batterie, de percussions (il connaît tous les rythmes du monde) mais aussi de chant. Cela commence par l'éveil musical pour les 5 à 6 ans, au débutant qui souhaite apprendre la batterie, les percussions ou le chant et our tout musicien qui souhaite se perfectionner.

Cours du lundi au samedi de 14h à 18h (1h=30€)

07 88 63 67 23 // 06 85 07 97 10 - Stage prévu au printemps 2021

Infos Diverses

Rééquilibrage alimentaire



Dietplus est le spécialiste du rééquilibrage alimentaire.

Le rééquilibrage alimentaire vous permet de retrouver une alimentation saine, équilibrée et correspondant à vos besoins. **Grâce au bilan dietplus offert**, effectué par votre coach dietplus, vous

identifiez les raisons de votre surpoids et prenez conscience des mauvaises habitudes dont vous devez vous éloigner.

Sans frustration ni interdit, **le protocole est adapté en fonction de votre mode de vie**. Et grâce aux phases de stabilisation et d'entretien, vos résultats sont maintenus dans la durée !

Depuis juin 2020, un centre dietplus est ouvert au 26 avenue de Bordeaux à Mimizan.

Ce centre est tenu par **Laurence Paccalet, habitant Aureilhan**. C'est donc elle, la coach du centre qui vous accueille, vous conseille et vous aide tout au long de votre rééquilibrage alimentaire, et sur la durée.



Le centre est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30 et vous pouvez contacter Laurence au 06 47 46 04 05 pour en savoir plus ou pour prendre rendez-vous.

Retrouvez vos commerçants sur www.mimizan-tourisme.com

Consommons local !!

